

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
12	12	9	10

Séance du 10 octobre

L'an deux mil vingt quatre, le 10 octobre

Date convocation : 02/10/2024

Date d'affichage : 02/10/2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – P. BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absent ayant donnée pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER

Absents : C. BLARDAT-KATOUI – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

REPAS DU 11 NOVEMBRE 2024 : FIXATION DU PRIX

Vu la délibération du 23 mai 2020 portant délégation au Maire et autorisant l'organisation du repas des anciens,

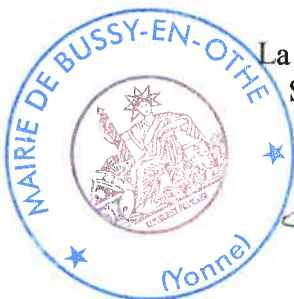
Considérant que la Commune organise chaque année le 11 novembre gratuitement un repas pour les anciens âgés de 71 ans et plus du village, ainsi que pour les membres du CPI de Bussy-en-Othe, les portedrapeaux, les bénévoles de la bibliothèque et le régisseur des salles.

Considérant la volonté du conseil municipal d'ouvrir ce repas à tous afin de permettre et de créer un lien intergénérationnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 42 € le prix du repas des accompagnants et autres personnes et 10 € pour les enfants jusqu'à 13 ans.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



La Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER